

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021** - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2021. L'an deux mil vingt et un le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU** Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**Date d'affichage de la convocation** : 24 juin 2021.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles - M. BOULAY Gérard – Mme TROCHERIE Arlette - Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Mme REVERT Anne-Claire - M. CHEMIN Loïc – Mme JULIENNE Martine - Mme PITOU Peggy –

**M. CHEMIN Loïc a donné pouvoir à M. MOUETAUX Patrick.**  
**Mme JULIENNE Martine a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc.**  
**Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie.**

### ♦ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du 27.05.2021

### **Ajout délibérations :**

- Convention SPA : capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés
- Demande de subvention ADMR
- Recouvrement de frais de prise en charge chat

### **Soumis à délibération**

- Enquête publique unité de méthanisation Rouessé-Fontaine
- Modification du Règlement du cimetière (scellement d'urne sur monument)
- Admission de titres de recettes en non-valeur

### **Non soumis à délibération**

- Exposition sur la guerre 1870-1871
- Informations diverses
- Questions diverses

## **Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. BOULAY Gérard est désigné secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 27 mai 2021** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## ENQUETE PUBLIQUE UNITE DE METHANISATION DE ROUESSE-FONTAINE :

**DELIBERATION N°D20210701-045** (Présents : 11 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique du 18 juin au 20 juillet 2021 en mairie de Rouessé-Fontaine, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FONTAINE AGRIGAZ pour l'exploitation d'une unité de méthanisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation, et ne formule pas de remarques particulières.

## MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE (SCELLEMENT D'URNE SUR MONUMENT) :

**DELIBERATION N°D20210701-046** (Présents : 11 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire indique avoir été saisi d'une demande d'autorisation de sceller une urne sur un monument funéraire aménagé sur une concession existante.

Le règlement du cimetière en vigueur ne prévoyant pas cette disposition, il propose de le modifier en conséquence, sachant que cette possibilité est prévue par la législation et ne peut pas être refusée. Il propose de modifier le Règlement du cimetière en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter l'article suivant au règlement du cimetière :

### **Article 41 bis :**

Le scellement d'une urne sur un monument funéraire aménagé sur une concession sera autorisé aux conditions suivantes :

- Une seule urne sera autorisée par monument ;
- Le défunt devra avoir droit d'être inhumé dans la concession (concession nominative ou de famille) après accord écrit de l'ensemble des ayants-droits ;
- L'urne recueillant les cendres devra présenter des critères adaptés : l'urne en granit répond sans ambiguïté à ces critères.

Le Maire est chargé de la mise en application de cette décision.

## ADMISSION DE TITRES DE RECETTES EN NON VALEUR :

**DELIBERATION N°D20210701-047** (Présents : 11 – Votants : 14 - Pour : 14)

Sur demande du Trésorier, M. le Maire propose au Conseil municipal l'admission en valeur de titres non soldés listés dans le tableau ci-dessous :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	T-3	80,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-41	0,29 €	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-121	23,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-115	109,15 €	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-96	23,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-29	310,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Total		<b>545,44 €</b>	

Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'admission en non-valeur de des titres suivants représentant un montant total de 442,44 € :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2010	T-41	LA POSTE DLI ANGERS	0,29 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-115	REAULT Priscillia	109,15 €	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T - 96	RONDEAU STEVE	23,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010	T-29	UN PLUS POUR LES SENIORS	310,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL			<b>442,44 €</b>	

Un mandat sera émis en conséquence à l'article 6541 – *Créances admises en non-valeur*.

Le Maire est chargé de faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

### **CONVENTION SPA : CAPTURE, IDENTIFICATION ET STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIÉS :**

**DELIBERATION N°D20210701-048** (Présents : 11 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de convention de la SPA pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Une participation financière de la Commune doit être attribuée sous forme de subvention d'un montant de 50 € par chat, la convention étant rédigée pour des multiples de 5 chats.

Le Conseil municipal, prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard des pouvoirs de police du maire, tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de mettre en œuvre une campagne de stérilisation des chats errants ;
- approuve les termes de la convention proposée par la SPA ;
- décide d'attribuer une subvention de **250 €** à la SPA pour **5 chats**.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA.

Il est précisé que le chat devra être apporté à l'atelier municipal sur prise de rendez-vous.

Le transport chez le vétérinaire et le relâchement sur le lieu de capture seront effectués par les services techniques communaux.

### **DEMANDE DESUBVENTION ADMR :**

**DELIBERATION N°D20210701-049** (Présents : 11 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention déposée par l'Association Locale ADMR de Fresnay sur Sarthe, en date du 25.01.2021, et propose d'attribuer la somme de 225 € habituellement versée chaque année à cette association.

Le Conseil municipal, compte tenu que cette demande a été réceptionnée avant le vote du budget primitif 2021, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association Locale ADMR de Fresnay sur Sarthe, une subvention de **225 €**.

Le Maire est chargé de faire procéder au versement de cette somme.

## COMMEMORATION DE LA GUERRE 1870-1871 :

Organisé par l'association *Mémoire et patrimoine*, l'évènement qui devait se tenir en janvier 2021 aura lieu **le dimanche 18 juillet** en partenariat avec l'Association des Bercons de Ségrie.

Une exposition installée en Mairie – salle du Conseil municipal *Robert Tournelle*, préparée par l'Association Mémoire et Patrimoine de Sougé sera inaugurée le dimanche matin, sur invitation. Cette exposition restera visible du 19 au 25 juillet aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'après-midi, un circuit commenté relatant les événements vécus sur la commune en 1871, se déroulera à partir de 15h au départ du cimetière, avec dépôt de gerbes au Monument aux morts.

Un recueil réalisé par Mémoire et Patrimoine sera proposé au tarif de 5 €.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- ♦ **Ecole : Répartitions pour septembre 2021** : Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des inscriptions à la rentrée. Mme Lecamus, à sa demande, n'assurera plus la direction de l'école.

<b>Septembre 2021</b>	maternelle Mme Lecamus	Maternelle Mme Plumas- Kerléo	Mme Lis	Mme Thuadet	Mme Royer	Mme Genet	<b>Total</b>
Assé le Boisne	9 PS 17 MS		18 CP	24 CE1			68
Sougé le Ganelon		6 PS 17 GS			24 CE2	15 CM1 6 CM2	68
TOTAL	26	23	18	24	24	21	<b>136</b>

- ♦ **Voirie** : un 2<sup>ème</sup> fauchage des bermes a été demandé pour la voirie hors agglomération. Cédric Commin signale des branchages au niveau de la cale à bateaux rue du Gué. Les travaux de curage de fossés restent à réaliser (route des Bussonnières faite).

- ♦ **Eclairage public** : en perspective de la pose de nouveaux lampadaires (tranche 1 sur 3), les Conseillers municipaux sont invités à faire un choix sur les prototypes posés.

- ♦ **Cuisine salle des Associations** : consultation du cabinet d'Architecte Charles Monhée d'Alençon en cours pour proposition d'honoraires. Un dossier de subvention FEADER du GAL du Pays de la Haute Sarthe a été déposé pour ce projet.

- ♦ **Restauration des statues de l'église** : un 2<sup>nd</sup> devis est demandé par le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art. Consultation en cours.

- ♦ **Croix de l'Escole Corbin** : demande de projet chiffré à LF Métal Services.

- ♦ **Vol de fleurs et spots solaires** : un signalement a été effectué auprès de la gendarmerie et un courrier adressé aux 8 victimes des vols survenus dans la nuit du 19 au 20 juin. Chaque personne victime de ce vol doit déposer plainte individuellement.

- ♦ **Incident électricité Mortefontaine le 21 juin** : un courrier d'insatisfaction a été adressé à Enedis avec copie aux commerçants et services impactés.

- ♦ **Location logement communal 6 rue de Paris** : le logement sera pris en location à compter du 15/09/2021.

- ◆ **Broyage parcelle cimetièrre** : cette parcelle sera retirée de la prestation de M. Pichon pour être confiée à l'Esat de Bellevue, disposant d'un matériel mieux adapté pour ce type d'entretien.
- ◆ **Travaux école** : travaux de peinture prévus fin juillet / début août ; stores commandés.
- ◆ **Lotissement** : lot n° 3 réservé (s'ajoutant aux lots n° 4, 7, 10 pour 2021).
- ◆ **Dates à retenir** : fête communale le samedi 17 juillet (animations & repas en extérieur) ; journée sur la guerre de 1870 le dimanche 18 juillet.
- ◆ **Demandeurs d'emploi** :  
Au 15/06/2021 : 45 dont 26 hommes – 19 femmes – 37 indemnisables

**QUESTIONS DIVERSES** : Néant

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire,  
Gérard BOULAY.

Le Maire,  
Philippe RALLU.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DU 15/04/2021 AU 26/05/2021**

*Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.*

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 15/04/2021 :

DECISIONS				
Numéro	Date de signature	Objet	Tiers	Montant HT
DEC20210419-010	19/04/2021	Licences antivirus annuelles mairie-bibliothèque	Sarl Conty 61 61000 Alençon	256,00 €
DEC20190419-011	19/04/2021	Entretien tracteur CASE 745 XL	Sas Hubert Agri 53440 Aron	588,52 €
DEC20190423-012	23/04/2021	Acceptation indemnité de sinistre assurances vol avec effraction vestiaires du stade	Groupama Centre Manche 28006 Chartres	1 246,60 €
DEC20190423-013	23/04/2021	Réparation bardage vestiaires du stade (suite sinistre)	L'Atelier du Bois 72130 Saint Victeur	1 038,83 €
DEC20190426-014	26/04/2021	Travaux de peinture cantine, école maternelle, garderie	M. Legagneux Maxime 72130 Sougé le Ganelon	3 080,00 €
DEC20210427-015	27/04/2021	Travaux de couverture atelier municipal	Sas Breton 72130 Assé le Boisne	21 808,27 €
DEC20210427-016	27/04/2021	Abonnement service PanneauPocket	Sas CWA Entreprise 69260 Charbonnières	150,00 €
DEC20210430-017	30/04/2021	Acquisition jeu extérieur coccinelle" lotissement Le Pressoir	Sas C.I.B.L.E 24470 Saint Pardoux La Rivière	689,12 €
DEC20200515-018	15/05/2021	Nids de poule (agglomérations)	Sarl Poirier 72170 Vivoin	510,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE						
Numéro	date de signature	Nom du titulaire	Type	Durée	Date d'effet	Emplacement
286	18/05/2021	MADELEON épouse DOREY Bénédicte	Renouvellement	50 ans	19/09/2019	B5

ANNEXE AU PV DE SEANCE DU 27.05.2021

Je soussigné M. Philippe RALLU, Maire de Sougé le Ganelon, atteste avoir affiché le présent compte rendu à la Mairie du 9 juillet 2021 au .....